



MUNICIPALITÉ
DE
CHAVANNES-LE-CHÊNE

Préavis no 01 - 2025

**Rapport au Conseil Général de Chavannes-le-Chêne
Concernant les comptes et la gestion pour l'année 2024**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le résumé des comptes 2024 est joint au présent préavis.

Il laisse apparaître un bénéfice d'exploitation de **fr. 154'135.83**. Le résultat net d'exploitation moins amortissements et attributions obligatoires se monte à **un bénéfice de fr. 1'135.83**

Les **amortissements comptables et attributions obligatoires** suivants ont été effectués :

Amortissements :

Bâtiment communal :	fr. 10'000.00
Four :	fr. 16'000.00
Epuration :	fr. 16'000.00
Routes :	fr. 25'000.00
Chemins :	fr. 10'000.00
Appartements bâtiment communal :	fr. 25'000.00
Collecteurs :	fr. 10'000.00
Capital de dotation :	fr. 5'000.00
Ancien congélateur :	fr. 15'000.00
Routes (électricité) :	fr. 2'000.00
Pacom :	fr. 15'000.00
Collège :	<u>fr. 10'000.00</u>
Total	fr. 144'000.00

Attribution à fonds de réserve :

Débiteurs douteux	fr. 9'000.00
-------------------	--------------

Ce qui porte le total des **amortissements et attributions obligatoires** à **fr. 153'000.00**

Reprises sur fonds de réserve :

Bâtiments	fr. 21'603.40
Pompiers	fr. 251.44
Total	fr. 21'854.84

Le bénéfice net de l'exercice 2024 est donc de fr. 1'387.27

Dans l'ensemble, le budget a été bien tenu, cependant les commentaires suivants méritent d'accompagner les comptes 2024:

Administration : Rattrapage LPP pour 2018 & 2019 de **fr. 3'013.65** par l'institution supplétive, car nous n'étions pas assurés auprès d'une caisse, pour des dépassements mineurs du socle. (11.304)
Achat d'un écran pour présentation **fr. 3'000.00** (11.3110)
Mise à jour du site internet **fr. 4'864.50** (11.3112)
Début du traitement de toutes les archives passées et création d'un plan de classement **fr. 5'904.98**. Honoraires avocat dossier Swisscom **fr. 1'500.00** (11.318) Le solde de la différence de ce compte sont des émoluments refacturés sous le compte (11.436)
Don à Chavan'âge **fr. 750.00** (11.365)

Finances : Il est à noter une nette diminution des impôts sur le revenu et la fortune d'environ **fr. 80'000.00** par rapport à 2023. (21.4001, 21.4002, 21.4003) Il y a également une diminution sur les droits de mutations et gains immobiliers. (21.403, 21.404)
Ces diminutions dans les rentrées fiscales influencent la péréquation. De ce fait, des provisions en notre faveur ont été mises en compte, à savoir, pour la péréquation directe **fr. 70'500.00**, pour la réforme policière **fr. 3'180.00** et pour la facture sociale **fr. 38'725.00**.
Des défalcatons ont été comptabilisées pour **fr. 8'138.92**. (20.329)
Nous avons de plus en plus de débiteurs douteux. De ce fait et afin de suivre les directives de l'état, nous avons dû augmenter le fonds de réserve de **fr. 9'000.00** (21.380)
Début des amortissements du PACOM **fr. 15'000.00** (23.381)

Forêts : Les charges d'exploitation de ce dicastère sont plus élevées cette année, principalement dû à l'abattage d'arbres, divers travaux dans les forêts en sus du triage forestier. (32.301, 32.314)

Bâtiments : Les charges liées aux intérêts bancaires, chauffage, électricité sont descendues car il y eu une baisse sur le marché (...312/...322)

Collège : Toutes les salles ainsi que les appartements sont loués.
Une nouvelle porte a été posée dans une des salles du rez **fr. 2'225.75** (351.314)
Des travaux dans les pièces des combles ont été effectués **fr. 5'199.10**.
Il y a eu également une mise en conformité électrique **fr. 1'210.70** (351.318)

Grande-salle : Divers éléments pour la cuisine, dont un réfrigérateur et un chauffe-assiette, ont été achetés pour une somme de **CHF 8'715.30**

**Caves, ancien
congélateur :**

Des séparations ont été mises en place afin de créer des caves
fr. 5'290.10 (359.318)

Routes :

Modification de l'intensité lumineuse **fr. 4'281.10** (43.312). Des travaux d'entretien ont été effectués pour **fr. 14'871.65.** (43.314). Le service hivernal a coûté **fr. 7'768.95** et le curage **fr. 12'046.60.** (43.318)

Ecoles :

Augmentation des coûts par rapport à 2023 d'environ **fr. 22'500.00** (51.352)

Abri PC :

Des travaux de mise en conformité ont été effectués pour environ **fr. 1'000.00** (66.301, 66.311)

Service social :

Une nette augmentation des charges liées au RYMAJE et ceci pour deux raisons. La fréquentation et la professionnalisation de l'administration **fr. 40'311.16.**

**Réseaux d'égouts
et d'épuration :**

Eau :

Ces deux dicastères ont été impactés par un été pluvieux, moins de consommation.

Bilan :

Epuration :

Investissement 2024 **fr. 21'603.40** panneaux photovoltaïques, amortissement **fr. 21'603.40.**

Pacom :

Investissement 2024 **fr. 18'137.05.**

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE CHAVANNES-LE-CHÊNE

- Sur proposition de la Municipalité
- Ayant entendu le rapport de la Commission de gestion et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
-

DÉCIDE

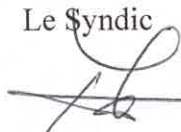
Art. 1. Les comptes de l'exercice 2024 sont acceptés.

Charges : fr. 1'145'021.32 Revenus : fr. 1'146'408.59
Bénéfice : **fr. 1'387.27**

Art. 2. La gestion de l'exercice 2024 est acceptée.

Adopté par la Municipalité en séance du 29.04.2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

François Marmier



La Secrétaire

Martine Leuba